

applaudissements des élèves que furent proclamés, comme suit, les noms des heureux concurrents.

1er prix.—Rolland Frigon.....	\$12 00
2ième prix.—Edouard Jobin.....	8.00
3ième prix.—Adrien Schmouth.....	6.00
4ième prix.—Joseph Talbot.....	4.00

Les élèves qui ont pris part au parti de labour, ont en pendant leur travail, l'avantage des sages et précieuses leçons pratiques de M. Louis Durand, et l'honorable colonel Rhodes a su profiter de cette circonstance pour appuyer, auprès du directeur de cette école, sur l'importante nécessité d'avoir un chef de pratique compétent sous tous les rapports.

Les élèves de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne sont animés de bonnes dispositions, comme le prouve l'attention qu'ils prêtaient aux paternels conseils du colonel Rhodes et aux instructions pratiques de M. Durand, ce qui impose à ceux qui dirigent cette école le devoir de donner une instruction aussi pratique que théorique.

Ces visites personnelles de l'honorable commissaire aux différentes écoles d'Agriculture de cette province, outre qu'elles prouvent l'intérêt tout particulier qu'il y porte, ont encore pour effet de créer une louable émulation parmi les élèves et d'encourager la direction dans le soin qu'elle doit apporter dans l'enseignement d'une science, hélas, trop négligée de nos jours, et dans laquelle la jeunesse instruite trouverait une position honorable et honorée, les avantages de bénéfices considérables et une heureuse indépendance accompagnée des plus douces jouissances.—*L'Electeur.*

Nous ne pouvons rien ajouter à ce charmant compte rendu de la visite dont l'honorable Commissaire de l'Agriculture vient d'honorer encore une fois l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne, sinon nos meilleurs remerciements pour les puissants encouragements qu'il donne aux élèves de cette école. Nous applaudissons surtout aux prix spéciaux aux dont il gratifie ceux qui savent faire un bon labour; car c'est là un point important auquel bien souvent on n'apporte pas assez de soin.

*Mgr. Labelle.*—Nous lisons dans la *Voce della Verità* du 22 août dernier :

“ Le Révérend monsieur Antoine Labelle, curé de Saint-Jérôme de Montréal, au Canada, a été nommé par le Saint-Père, Protonotaire Apostolique *ad instar*.

“ Cette distinction accordée à l'un des prêtres les plus zélés du clergé si édifiant du Canada a été accueillie avec enthousiasme par les ecclésiastiques et les laïques de ce pays. Monseigneur Labelle reçoit tous les jours des lettres de félicitations. Le nouveau prélat—et c'est la première fois en Amérique qu'un prêtre catholique fait partie d'un cabinet—remplit le poste de sous-ministre de l'Agriculture et de la colonisation, avec la permission de son archevêque. Dans son amour dévoué à la religion et à la patrie, Monseigneur Fabre doit être fier de cette distinction pontificale qui est en quelque sorte une sanction suprême de la permission à Monseigneur Labelle et une juste récompense du dévouement du clergé canadien envers l'Eglise et envers la patrie.

“ Le révérend monsieur Pierre Fancelli a prêté à Rome par procuration, à la place de Monseigneur Labelle aux mains de Monseigneur Pericoli, doyen des Protonotaires, le serment prescrit par les constitutions apostoliques.

*Œuvre patriotique.*—Sous ce titre nous lisons la communication suivante adressée à la *Semaine Religieuse* de Montréal :

La Société de Colonisation n'est peut-être pas aussi connue pour être appréciée à sa juste valeur. C'est probablement une des œuvres les plus patriotiques qui existent : aider d'une manière efficace l'établissement de paroisses nouvelles, diriger vers des terrains favorables à la culture l'excédent de nos villes et de nos vieilles paroisses, enrayer par là, autant que faire se peut, le mouvement vers les Etats-Unis, donner au colon ce qui peut lui rendre l'isolement supportable, et ce que ses ressources ne lui permettent pas de se procurer, savoir un établissement religieux, une chapelle et la présence d'un prêtre, ouvrir des routes qui le mettent en communication avec les centres déjà établis, voilà le but de la Société de Colonisation.

Pour atteindre cette fin si avantagense au pays et aux individus, on demande non seulement la petite contribution de dix centins par an, mais encore le concours de toutes les personnes dévouées. Mgr. l'Archevêque veut bien qu'un de ses prêtres fasse de cette œuvre son œuvre unique. Ce prêtre qui est le soussigné a mission et devoir de se présenter dans chaque paroisse pour établir ou activer la Société de Colonisation. Cette société se compose de membres et de zélés. Les membres donnent dix centins par année et ont droit, entre autres avantages, à une messe dite chaque vendredi à leurs intentions, les zélés prennent une liste et cherchent dix membres pour la remplir, ils ont droit, comme membres, à la messe de chaque vendredi et de plus à une seconde messe dite chaque dimanche à leurs intentions.

Les absents et les défunts peuvent être membres et conséquemment avoir part aux messes et aux autres avantages, pourvu qu'une souscription soit donnée en leur nom. Le gouvernement couvre le tiers des recettes de la Société de Colonisation. Ces argents sont remis à l'Archevêque, et l'emploi en est réglé par un comité de dix prêtres et de six laïques sous la présence de l'Archevêque de Montréal. Cette société est déjà établie dans la plupart des paroisses et les zélés généraux sont priés de s'adresser au Prédicateur diocésain de l'Œuvre pour obtenir les objets promis et de nouveaux billets pour les zélés. Le prédicateur ne peut pas visiter chaque année tous les centres locaux, mais le zélé général de chaque paroisse est prié de faire marcher l'Œuvre lui-même en faisant la distribution des billets que le soussigné sera bien aise de lui adresser dès qu'il sera informé du nombre voulu.

F. A. DUGAS, PRÊTRE,  
Préd. de la Colonie.

B. 3, Mile-End, P. Q.

*Emigration canadienne au Manitoba.*—M. le juge Rou-